



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 AVRIL 2008**

**L'an deux mille huit, le quinze avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique
sous la présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.**

Étaient présents : M. LAUNAY Jean-Paul, Mme LEGRIS Albane, Mme CHOLET Frédérique, M. LEMARQUAND Jean-Claude, M. BITU David, Mme HAYOT Rachel, M. LAUNAY Marc, Mme GOGO Elisabeth, M. GAUTIER Daniel, M. BANSE Olivier, M. MAUNOURY Christian, M. FROMENTIN Stéphane, M. LECUIR Roland, M. SOULARD Thomas, Mme MARESCHAL Virginie, Mme CAZAL Karine, M. PEROT Philippe, M. DI MASCIO Roberto, M. GIRARD Emmanuel, Mme BOUCEY Maryse, M. GRIVEL Eric, M. ARONDEL Guillaume.

Procuration : Mme DEBRAY Christine à M. PEROT Philippe

Secrétaire de séance : M. ARONDEL Guillaume

Date de convocation : 9 avril 2008

Date d'affichage : 22 avril 2008

En exercice : 23

- présents : 22

- Votants : 23

Ordre du jour :

Eau

- 1 - Approbation du Compte de gestion 2007
- 2 - Approbation du Compte administratif 2007
- 3 - Affectation du résultat 2007
- 4 - Budget primitif 2008

Assainissement

- 5 - Approbation du Compte de gestion 2007
- 6 - Approbation du Compte administratif 2007
- 7 - Affectation du résultat 2007
- 8 - Budget primitif 2008

Lotissement

- 9 - Approbation du Compte de gestion 2007
- 10 - Approbation du Compte administratif 2007
- 11 - Clôture du budget du lotissement

Budget communal

- 12 - Approbation du Compte de gestion 2007
- 13 - Approbation du Compte administratif 2007

- 14 - Affectation du résultat 2007
- 15 - Vote des taux communaux
- 16 - Attribution des subventions aux associations
- 17 - Budget primitif 2008

- 18 - Indemnité de fonction au Maire
- 19 - Indemnité de fonction aux Adjointes
- 20 - Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor
- 21 - Indemnité de gardiennage des églises
- 22 - Questions diverses

1-APPROBATION du Compte de Gestion 2007 – Eau-

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2007 présenté par le receveur municipal :

Section exploitation dépenses :	30 436.22 €
Section exploitation recettes :	137 828.31 €
Section d'investissement dépenses :	289 894.64 €
Section d'investissement recettes :	329 379.12 €

Décision favorable du conseil
Pour : 23 voix

2-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007-Eau

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte administratif dont les chiffres sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal :

Section exploitation dépenses :	30 436.22 €
Section exploitation recettes :	137 828.31 €
Section d'investissement dépenses :	289 894.64 €
Section d'investissement recettes :	329 379.12 €

Décision favorable du conseil
Pour : 23 voix

3-AFFECTATION DU RESULTAT 2007- EAU

L'assemblée adopte à l'unanimité l'affectation du résultat 2007, selon les chiffres ci-dessous :

Exploitation

résultat de l'exercice	91 209.23 €
résultats antérieurs de l'exercice	16 182.86 €

Excédent d'exploitation **107 392.09 €**

Investissement

solde d'exécution cumulé :	
-excédent de financement	39 484.48 €
reste à réaliser (dépenses)	11 414.00 €

Affectation

Report en fonctionnement/R002	107 392.09 €
-------------------------------	--------------

Décision favorable du conseil
Pour : 23 voix

4-BUDGET PRIMITIF 2008 - EAU

Après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, ainsi que les chapitres d'investissements, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

En exploitation, en dépenses et recettes	192 392 €
En investissement, en dépenses et recettes	253 876 €

Décision favorable du conseil
Pour : 23 voix

ASSAINISSEMENT

5-APPROBATION du Compte de Gestion 2007 - Assainissement

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2007 présenté par le receveur municipal qui fait apparaître :

Section exploitation dépenses :	67 426.11 €
Section exploitation recettes :	212 314.62 €
Section d'investissement dépenses :	439 582.72 €
Section d'investissement recettes :	540 393.06 €

Décision favorable du conseil
Pour : 23 voix

6-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - assainissement

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte administratif dont les chiffres sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal :

Section exploitation dépenses :	67 426.11 €
Section exploitation recettes :	212 314.62 €
Section d'investissement dépenses :	439 582.72 €
Section d'investissement recettes :	540 393.06 €

Décision favorable du conseil
Pour : 23 voix

7-AFFECTATION DU RESULTAT 2007 - assainissement

L'assemblée adopte à l'unanimité l'affectation du résultat 2007, selon les chiffres ci-dessous :

Exploitation

résultat de l'exercice	102 388.56 €
résultats antérieurs de l'exercice	42 499.95 €

Excédent d'exploitation 144 888.51€

Investissement

solde d'exécution cumulé :	
-excédent de financement	100 810.00 €
reste à réaliser (dépenses)	72 199.00 €

Affectation

Report en exploitation R002 **144 888.51 €**

Décision favorable du conseil
Pour : 23 voix

8-BUDGET PRIMITIF 2008 - assainissement

Après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, ainsi que les chapitres d'investissements, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section Exploitation, en dépenses et recettes	249 688 €
Section Investissement, en dépenses et recettes	400 998 €

Décision favorable du conseil
Pour : 23 voix

LOTISSEMENT

9-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 - lotissement

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2007 présenté par le receveur municipal

Section de fonctionnement dépenses :	927 525.60	€
Section de fonctionnement recettes :	927 525.60	€
Section d'investissement dépenses :	909 060.41	€
Section d'investissement recettes :	909 060.41	€

Décision favorable du conseil

Pour : 23 voix

10-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - Lotissement

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte administratif dont les chiffres sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal :

Section de fonctionnement dépenses :	927 525.60	€
Section de fonctionnement recettes :	927 525.60	€
Section d'investissement dépenses :	909 060.41	€
Section d'investissement recettes :	909 060.41	€

Décision favorable du conseil

Pour : 23 voix

11-Clôture du budget lotissement

Les travaux d'aménagement du lotissement de la Chênaie II sont terminés, en conséquence, il convient de clôturer ce budget et il n'est pas utile de prévoir un budget primitif 2008.

L'assemblée adopte à l'unanimité la dissolution de ce budget annexe du lotissement de la Chênaie - le Lude.

Décision favorable du conseil

Pour : 23 voix

Commune

12- APPROBATION du Compte de Gestion 2007 de la commune

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2007 présenté par le receveur municipal :

Section exploitation dépenses :	3 050 026.71 €
Section exploitation recettes :	4 034 717.49 €
Section d'investissement dépenses :	1 930 891.22 €
Section d'investissement recettes :	1 937 436.42 €

Décision favorable du conseil
Pour : 23 voix

13-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – COMMUNE

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte administratif dont les chiffres sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal :

Section exploitation dépenses :	3 050 026.71 €
Section exploitation recettes :	4 034 717.49 €
Section d'investissement dépenses :	1 930 891.22 €
Section d'investissement recettes :	1 937 436.42 €

Décision favorable du conseil
Pour : 23 voix

14-AFFECTATION DU RESULTAT 2007 – COMMUNE

L'assemblée adopte à l'unanimité l'affectation du résultat 2007, selon les chiffres ci-dessous :

Fonctionnement

résultat de l'exercice	429 216.80 €
résultats antérieurs de l'exercice	555 473.98 €

Excédent de fonctionnement 984 690.78 €

Solde des restes à réaliser d'**investissement**
- besoin de financement 312 949 €

Affectation

Affectation en réserves/R 1068	312 949.00 €
Report en fonctionnement/R002	671 741.78 €

Décision favorable du conseil
Pour : 23 voix

15-Taux d'imposition 2008

L'assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire les taux d'imposition 2007 :

Libellés	Bases notifiées	Taux%	Produit
Taxe d'habitation	5 021 000	11%	552 310
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 625 000	20.61%	747 113
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39 000	30%	11 700
Taxe professionnelle	1 499 000	13.06%	195 769
TOTAL DES PRODUITS			1 506 892

Pour : 19 voix
Abstentions : 4

16-Attribution des subventions aux associations

Madame CHOLET propose d'octroyer au titre de l'année 2008, les subventions mentionnées au tableau ci-dessous :

Associations ADMINISTRATION GENERALE	VOTE 2008
Association Jumelages	2000
AFMRAC-UNC	230
FNACA	230
ACPG ACTM	230
Prévention routière	60
total "divers"	2 750 €

ASSOCIATIONS SOCIAL CARITATIF	VOTE 2008
Secours populaire	500
Secours catholique	500
AGAPEI (Association de parents d'enfants inadaptés)	800
AFAD (Aide Familial à domicile)	200
Bibliothèque pour tous hôpital de Granville	100
C.S.F. (consommateurs)	100
A.D.A.R. (Aide à domicile en activités regroupées)	500
total "social"	2700 €

Associations	VOTE 2008
ECOLES	
Amicale Ecoles	2600
RASED(Réseau d'Aide spécialisée Education Nationale)	381
total "écoles"	2981 €

Associations	VOTE 2008
SPORTS	
USMD	20 650
Les Sternes	1000
Les Archers Donvillais	1000
Manche oxygène	200
total "sport"	22850 €

Bibliothèque Municipale	VOTE 2008
Livres pour vivre	9500
Total :	9500€

Associations ACTIVITES ARTISTIQUES	VOTE 2008
Orchestre du Cap Iihou	1700
Palettes donvillaises	300
Créations activités donvillaises	250
TOTAL	2250€
Associations	VOTE 2008
ANIMATION	
Comité d'organisation du Carnaval de Granville	3 700
Les Embruns	12 000
TOTAL	15700€
TOURISME	VOTE 2008
Office du tourisme	33000
total	33000€
TOTAL GENERAL	91731€

L'ensemble des subventions stipulé sur le tableau est voté à l'unanimité.

L'Adjointe aux Finances précise que seules les associations en lien direct avec la commune ont été subventionnées. Néanmoins, quelques associations n'ont pas déposées de demande, ou leur dossier est incomplet.

Une commission des finances se réunira mi-juin pour étudier les demandes supplémentaires ou incomplètes. Au delà de cette date, aucune demande de subvention ne sera prise en compte pour l'année 2008.

Décision favorable du conseil

Pour : 23 voix

17- BUDGET PRIMITIF 2008 - COMMUNE

Après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, ainsi que les programmes d'investissements, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

En fonctionnement, en dépenses et recettes 3 746 491.00 €

En investissement, en dépenses et recettes 1 455 095.00 €

Pour : 19 voix
Abstentions : 4

18-Indemnité de fonction au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants.

Vu le procès-verbal d'installation du Maire et des Adjointes établi le **21 Mars 2008**.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal décide de fixer, avec effet au **22 mars 2008**, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à :

Pour une **Population de 1000 à 3499 habitants** :

43 % de l'**indice Brut 1015**, avec majoration de **50 %** au titre de station balnéaire classée.

Pour : 19 voix
Abstentions : 4

19- Indemnité de fonction aux Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants.

Vu les arrêtés municipaux du 9 Avril 2008, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal décide de fixer, avec effet au **22 mars 2008**, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Pour une Population de 1000 à 3499 habitants :

16,5 % de l'indice Brut **1015** avec majoration de **50 %** au titre de station balnéaire classée.

Pour : 19 voix
Abstentions : 4

20-Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

En application des dispositions de l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

du décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité,

une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Gérard CHERON, Receveur municipal.

pour : 23 voix

21-Indemnité de gardiennage des églises

Par la circulaire du 2 février 1987, Monsieur le Préfet de la Manche précise que le montant annuel de l'indemnité de gardiennage des églises pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle.

Pour 2008, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de **464.49 €** pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de l'indemnité allouée à Monsieur le Curé à **464.49€ pour l'année 2008.**

pour : 23 voix

L'assemblée accepte à l'unanimité de procéder à la désignation de deux délégués au syndicat des Landes et Marais de Bréhal.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES LANDES ET DES MARAIS

Les statuts du Syndicat des landes et des Marais prévoient que la commune de Donville les Bains soit représentée par 2 délégués titulaires.

L'objet de ce Syndicat est la gestion des pâtures communales qui se trouvent dans la lande et le marais depuis Bréville jusqu'au havre de la Vanlée.

le Conseil procède à l'élection des délégués et fait appel à candidature pour les fonctions de délégués titulaires dans le Syndicat des Landes et des Marais.

sont candidats :

-Jean-Paul Launay, Christian Maunoury

le vote est à scrutin secret uninominal à trois tours le cas échéant.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

votants : 23

exprimés : 22

ont obtenu :

-Jean-Paul Launay : 23, Christian Maunoury : 20

Sont élus **délégués titulaires au Syndicat des Landes et des Marais :**

-Jean-Paul Launay, Christian Maunoury

La prochaine réunion du Syndicat des Landes et des Marais est prévue le 29 avril prochain à 18 h à la Mairie de BREHAL.

La convocation est immédiatement distribuée aux délégués.

22- Questions diverses

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, les commissions d'instructions municipales sont composées exclusivement de conseillers municipaux.

En conséquence, le nombre de membres siégeant à la commission des affaires scolaires, culturelles et de l'A.E.J., passerait de 8 à 6.

A l'unanimité, l'assemblée accepte de délibérer.

Le vote de l'assemblée porte le nombre de membres de la commission à 6.

En conséquence, les membres de la commission sont :

Albane Legris

Karine Cazal

Rachel Hayot

Marc Launay

Frédérique Cholet

Roland Lecuir

Membres du C.C.A.S.

Monsieur le Maire communique la liste des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. extérieurs au conseil municipal.

REPRESENTANT L'INSERTION ET LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Monsieur LEFRANCOIS Jean-Luc, rue du commandant Godard

REPRESENTANT LES FAMILLES

Madame LANGLET, 1 ter, rue du Souvenir

REPRESENTANT LES PERSONNES AGEES

Monsieur PAYSANT François, 5, rue des Îles

REPRESENTANT LES PERSONNES HANDICAPEES

Monsieur THOMAS Jean, 1, rue du Cerisier

Monsieur Bitu apporte les éléments de réponse portant sur les aides versées au titre du F.S.L. :

13 familles donvillaises ont perçues des aides liées à l'énergie pour un montant total de 2 633.59€, dont 360.75€ accordés en accès et 2 272.94€ en maintien.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Grivel que le terrain à vendre pour le bowling est toujours propriété communale.

La séance est levée 21H15

Fait à DONVILLE LES BAINS, le 18 avril 2008

Le Secrétaire de séance,

Guillaume ARONDEL

Le Maire,

Jean-Paul LAUNAY